



FAQ – Système de qualification Olympic

Jeux Olympiques Paris 2024

1. La période de qualification est de 2 (deux) ans. Quand commence-t-elle et se termine-t-elle exactement ?

La qualification olympique débutera le 24 juin 2022 et se terminera le 23 juin 2024.

2. Il y aura de nouvelles places d'invitation pour le tournoi par équipes mixtes de judo. Quel est le processus de qualification ?

Généralement, chaque nation avec des athlètes capables de concourir dans les 6 (six) catégories d'équipes mixtes, participera à l'épreuve par équipes mixtes des Jeux Olympiques de 2024. Tous ces athlètes doivent être qualifiés pour l'épreuve individuelle. De plus, la FIJ dispose d'un total de 5 (cinq) invitations d'équipes mixtes (wild cards) : 1 (une) pour chaque continent pour les nations qui ont des athlètes qualifiés dans seulement 5 (cinq) catégories d'équipes.

3. J'ai déjà des athlètes qualifiés dans les catégories individuelles des -48kg, -63kg et -70kg pour les femmes et -73kg, -90kg et +100kg pour les hommes. Puis-je demander une place d'invitation d'équipe supplémentaire pour la catégorie de poids -57 kg ou +70 kg ?

NON. Veuillez noter que les invitations pour les compétitions par équipe ne seront données qu'aux équipes qui n'ont pas d'athlètes qualifiés remplissant une catégorie de poids spécifique. Par exemple, si une nation a déjà qualifié des athlètes pour la compétition individuelle dans les catégories de poids -48kg, -63kg et -70kg et -73kg, -90kg et +100kg, elle a rempli les critères pour la compétition par équipe. Par conséquent, la nation ne peut pas demander une place d'invitation d'équipe dans ce cas.

Dans un tel scénario, un athlète de l'équipe participerait à la compétition individuelle -48 kg et remplirait la catégorie de compétition par équipe -57 kg, le concurrent individuel -63 kg remplirait les critères pour la place par équipe -70 kg, et la concurrente individuelle -70 kg serait inscrite pour concourir dans la catégorie des +70kg pour la compétition par équipes, aux côtés des trois athlètes des catégories masculines.

Senior Mixed Team Olympic Games	-57 kg	Women (48 kg, 52 kg, 57 kg*)
	-73 kg	Men (60 kg, 66 kg, 73 kg*)
	-70 kg	Women (57 kg, 63 kg, 70 kg*)
	-90 kg	Men (73 kg, 81 kg, 90 kg*)
	+70 kg	Women (70 kg, 78 kg, +78 kg*)
	+90 kg	Men (90 kg, 100 kg, +100 kg*)

4. Qui peut recevoir une invitation d'équipe?

Les invitations seront étendues aux meilleures nations de chaque continent, sélectionnées dans la liste du classement mondial des équipes mixtes seniors de la FIJ -WRL- (publiée avant le 25 juin 2024), qui ont des athlètes qualifiés dans seulement 5 (cinq) catégories de poids par équipe. Dans le cas d'une place d'invitation d'équipe inutilisée pour un ou plusieurs continents, la place ira à la meilleure nation suivante, quel que soit le continent, sélectionnée dans la liste de classement mondial des équipes mixtes seniors de la FIJ.

5. Dans le cas où un CNO a déjà un athlète qualifié via un quota continental, le CNO est-il également éligible pour une place d'invitation d'équipe ?

Oui, les conditions d'attribution des invitations d'équipe sont les mêmes pour tous les CNO/fédérations, que les athlètes soient directement qualifiés ou participent via un quota continental.

6. Que se passe-t-il s'il y a une blessure lors de l'épreuve individuelle et que l'équipe ne compte que 5 (cinq) ou 4 (quatre) athlètes capables de concourir pour l'équipe ?

Dans ce cas, l'équipe pourra participer car les principales conditions sont remplies : le CNO/la fédération compte au moins 1 (un) athlète qualifié pour chaque catégorie de poids de l'équipe, avec un minimum de 6 (six) athlètes qualifiés pour l'épreuve par équipes mixtes.

7. Y aura-t-il une tolérance de poids de 5 % (cinq pour cent) comme pour les championnats du monde par équipes mixtes ?

Oui, les mêmes conditions et système de compétition seront appliqués que lors des championnats du monde. La seule différence est qu'un maximum de 14 athlètes peuvent faire partie de l'équipe et tous recevront des médailles.

8. Si un participant est blessé avant l'épreuve individuelle et récupère à temps pour l'épreuve par équipes mixtes - est-il autorisé à concourir ?

Oui, il/elle peut participer à l'épreuve par équipes mixtes, mais aucune tolérance de 5 % (cinq pour cent) ne sera autorisée dans de tels cas.

9. L'athlète qualifié via une invitation d'équipe peut-il participer à la compétition individuelle même si son équipe ne peut pas participer à l'épreuve par équipes mixtes ?

Oui, dans certaines circonstances spécifiques (par exemple, quatre athlètes blessés/malades), l'équipe ne peut pas participer à l'épreuve par équipes mixtes mais il/elle peut participer à l'épreuve individuelle.

10. Quand aura lieu le tirage au sort de l'épreuve par équipes mixtes et quel type de système de compétition et quelle WRL seront utilisés pour le classement aux Jeux olympiques de Paris 2024 ?

Le tirage au sort de l'épreuve par équipes mixtes aura lieu en même temps que le tirage au sort de l'épreuve individuelle. La liste complète et définitive de participation des athlètes à l'épreuve par équipes mixtes sera exigée, au plus tard, après le bloc final des +78 kg et +100 kg.

Les épreuves individuelles utiliseront le système de compétition de repêchage des quarts de finale avec les 8 (huit) têtes de série déterminées selon le classement mondial senior de la FIJ de la période de qualification olympique.

L'épreuve par équipes mixtes utilisera le système de compétition de repêchage en quart de finale avec un classement pour les 4 (quatre) meilleures équipes selon la dernière version de la liste de classement mondial des équipes mixtes seniors de la FIJ de la période de qualification olympique.

11. Quelle procédure sera utilisée pour attribuer les places qualificatives du quota continental au regard de l'égalité hommes-femmes ?

Une fois la qualification directe déterminée, les athlètes restants seront fusionnés dans une liste de classement mondial basée sur le nombre total de points le plus élevé, à travers les sexes et les catégories de poids et les continents de la liste de classement mondial senior de la FIJ. Ensuite, les athlètes seront sélectionnés en commençant par le haut, en tenant compte de la catégorie et du CNO. Une fois qu'un athlète est éligible pour sa catégorie, il se voit attribuer la place de qualification pour les Jeux Olympiques et son pays sera retiré de la liste pour la qualification du quota continental. La procédure sera répétée jusqu'à ce que toutes les places continentales soient occupées. L'attribution des places continentales est la suivante :

Continent	Quota places hommes	Quota places femmes	Quota places total
Afrique	12	12	24
Europe	13	12	25
Asie	10	10	20
Océanie	5	5	10
Pan Amérique	10	11	21
Total	50	50	100

12. Si une nation a 1 (un) ou plusieurs athlètes qualifiés directement, d'autres athlètes de ce pays seront-ils considérés pour l'attribution d'une place du quota continental ?

Oui, les conditions d'attribution des quotas continentaux sont les mêmes pour tous les CNO/fédérations.

13. Mon athlète s'est qualifié(e) pour les Jeux Olympiques directement via la liste de classement mondial senior de la FIJ. Que se passe-t-il s'il/si elle se blesse avant les Jeux Olympiques et qu'il/elle est incapable de concourir ? Le pays (CNO) a-t-il le droit de le/la remplacer ?

Oui, mais seulement s'il y a un autre athlète du même pays placé parmi les 17 meilleurs pays pour les hommes ou les femmes, dans la liste de classement mondial senior de la FIJ. La place est attribuée à l'athlète nominativement et non au CNO/fédération.

14. Si une catégorie compte plus d'1 (un) athlète du même pays parmi les 17 premières nations, laquelle participera aux Jeux Olympiques ?

Lorsqu'un CNO/fédération compte plus d'un athlète directement qualifié dans la même catégorie, il appartient au CNO/fédération de décider qui représentera le pays aux Jeux Olympiques.

15. Y aura-t-il des remplaçants en cas de retrait d'athlètes qualifiés ?

Oui. Une fois toutes les places de qualification de la qualification directe et du quota continental attribuées, la liste des réserves sera composée des athlètes restants sur la liste de classement mondial senior de la FIJ et triée par leurs points de classement.

16. Y a-t-il une différence entre les remplacements d'athlètes directement qualifiés et d'athlètes qualifiés via un quota continental et quelle est la procédure de nomination des remplaçants ?

Oui, il y a une différence dans les remplacements entre quota direct et continental :

Remplacement de qualification directe :

S'il y a un autre athlète dans la même catégorie du même pays qualifié parmi les 17 premiers qualifiés, alors il/elle sera le remplaçant. S'il y a plus d'athlètes parmi les 17 meilleurs qualifiés, le CNO/fédération décidera qui remplacera le pays aux Jeux Olympiques.

Dans tous les autres cas, un athlète directement qualifié sera remplacé par l'athlète ayant la position la plus élevée sur la liste de réserve pour cette catégorie, quelle que soit la nation ou le continent.

Remplacement du quota continental:

Un athlète qualifié via le quota continental sera remplacé par l'athlète ayant la position la plus élevée sur la liste de réserve qui est du même continent, quelle que soit la catégorie de poids, mais qui respecte toujours les règles de genre du quota continental. La nomination d'athlète(s) de réserve sera basée strictement sur la date et l'heure de l'annonce officielle du retrait. Par conséquent, un athlète qui s'est officiellement retiré est immédiatement remplacé par la réserve suivante du quota direct ou continental. Dans le cas de 2 (deux) athlètes retirés en même temps (par exemple dans le même e-mail du même CNO/fédération), les athlètes directement qualifiés seront toujours remplacés en premier, et les athlètes du quota continental seront remplacés en second.